

## QUE PREPARE LE PRESIDENT MACRON ?

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter une nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été pour éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances. Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait rapidement intervenir.

**N'attendons pas pour nous mobiliser !**

### L'inversion de la hiérarchie des normes partout !

Le projet de loi d'habilitation précise que seuls trois domaines resteront définis nationalement : **le SMIC, l'égalité professionnelle femmes – hommes et les seuils d'exposition aux risques**. Tout le reste pourra être remis en cause. C'était déjà le cas de la majoration des heures supplémentaires (merci Myriam El Khomri). Cela pourra demain être le cas **des salaires, du contrat du travail ou encore des règles en matière de santé et de sécurité**. Emmanuel Macron veut construire un code du travail à la carte au service de nos employeurs.



**La conséquence ? La mise en concurrence des salarié.es entre eux !**

### Licenciement illégal : le plafonnement des indemnités, le retour !

Aujourd'hui, lorsque le groupe Capgemini licencie de manière illégale, il peut être sanctionné par les prud'hommes.

Les montants des sanctions, qui sont versées au salarié.e sous forme d'indemnités, dépendent du préjudice subi: Ancienneté, handicap, difficulté à retrouver du travail, charge de famille... Les prudhommes peuvent fixer des sanctions selon ce qu'ils jugent juste suite à la fraude de l'employeur. **Emmanuel Macron veut plafonner ces sanctions.**

Cela revient à fixer un prix unique pour les licenciements abusifs. Si nous avons réussi à faire retirer cette disposition de la Loi travail n°1, le gouvernement revient à la charge contre l'avis de l'ensemble de organisations syndicales.



## Non aux ordonnances Macron

Le code du travail actuel n'empêche en rien chaque employeur de faire mieux que le code du travail. Il l'empêche par contre de faire moins bien. Casser le code du travail n'a donc que pour seul objectif de moins protéger les salariés.

**Etes vous prêts à l'accepter ?**

**RDV le 12 septembre !**

**OUI à l'abrogation de la loi EL Khomri,  
OUI à un code du Travail plus protecteur !**

<http://www.cgt-capgemini.fr> - [contact@cgt-capgemini.fr](mailto:contact@cgt-capgemini.fr) -  [@CGT\\_Capgemini](https://twitter.com/CGT_Capgemini)

CGT Capgemini, Case 421, 263 rue de Paris, 93514 MONTREUIL Cedex

Pour la planète vous pouvez utiliser le verso de cette communication comme brouillon